



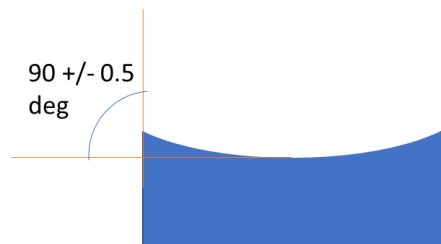
Cette modification a pour but de prolonger la date et l'heure de clôture, de répondre aux questions reçues à ce jour et de modifier la sollicitation comme suit :

QUESTIONS À LA SOLLICITATION

Question 1

À l'annexe A, sous les 2.0 spécifications techniques obligatoires, pouvez-vous clarifier la spécification de la ligne #13 pour le miroir OAP : Le miroir doit avoir les côtés dépolis, perpendiculaires à la face frontale à $\pm 0,5$ deg.

Réponse 1



Cela signifie que la surface du bord cylindrique du miroir doit être coupée à 90 degrés ($\pm 0,5$ degrés) du plan tangent à la surface avant (polie) au centre. (Ce plan peut également être défini comme le plan le mieux ajusté de la surface avant du miroir). Le bord doit avoir une finition dépolie (meulée).

Veuillez voir la modification ci-dessous

Question 2

Le Canada acceptera-t-il une prolongation de deux semaines de la date de clôture de l'invitation ?

Réponse 2

Non, la Canada prolongera la date de clôture jusqu'au jeudi 28 mars 2024, 14h00 HAE.

Voir la modification de la sollicitation ci-dessous.

Question 3

À la partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode d'évaluation de la sélection, sous 4.1.1.1 Critères obligatoires, tableau 1 (OAE1) O2, tableau 2 (OAE2) O2, tableau 3 (OAP) O2 et sous l'annexe A, sous Spécifications techniques obligatoires, OAE 1 et OAE 2 ligne n°9 et OAP ligne n°10;

OAE 1 & 2: Le miroir doit avoir une qualité de surface de 40-20 (rayure-piqûre) conformément au standard MIL-PRF-13830B.



Solicitation No. - N° de l'invitation
23-58221

Amd. No. - N° de la modif.
001

OAP: Le miroir doit avoir une qualité de surface de 10-5 (rayure-piqûre) conformément au standard MIL-PRF-13830B.

Le CNRC acceptera-t-il un rayure-piqûre 60-40 après le revêtement ?

Réponse 3

Non, le CNRC a sélectionné la qualité de la surface comme exigence obligatoire.

MODIFICATIONS À LA SOLLICITATION

Sur la page couverture, sous L'invitation prend fin – Solicitation Closes

Supprimer :

22 Mars 2024

Insérer

28 Mars 2024

Sous la partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires, 2.3 Présentation des soumissions

Supprimer : dans son intégralité

Insérer:

Les soumissions doivent être soumises uniquement par voie électronique à l'unité de réception des soumissions du Conseil national de recherches Canada (CNRC) au plus tard à 14 h 00 **HAE** (l'heure du serveur du CNRC), le 28 Mars 2024 à l'adresse électronique suivante du CNRC :

NRC.BidReceiving-ReceptiondesSoumissions.CNRC@nrc-cnrc.gc.ca

Il existe au CNRC des restrictions relatives aux courriels entrants. **La taille du message, y compris les pièces jointes, ne doit pas dépasser 10Mo.** Des fichiers compressés ou des liens vers des documents de soumission ne sont pas permis. Les courriels entrants qui dépassent la taille maximale permise ou qui contiennent des fichiers compressés seront bloqués par le système de courriel du CNRC. Une soumission transmise par courriel qui est bloquée par le système de courriel du CNRC sera considérée comme non reçue. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que sa soumission est bel et bien reçue.

Aucune offre **ne doit pas** être envoyée directement au l'autorité contractante.

Toutes les soumissions deviendront la propriété du CNRC.



En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions sur papier (copies papier ou électroniques sur support) et les soumissions transmises par télécopieur au CNRC ne seront pas acceptées.

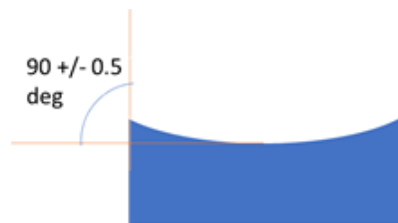
À l'annexe A- sous Spécifications techniques obligatoires pour le miroir OAP

Supprimer

(ligne 13) Le miroir doit avoir les côtés dépolis, perpendiculaires à la face frontale à $\pm 0,5$ deg.

Insérer

(ligne 13)



Le miroir doit avoir les côtés dépolis, perpendiculaires à la face frontale à $\pm 0,5$ deg. Cela signifie que la surface du bord cylindrique du miroir doit être coupée à 90 degrés ($\pm 0,5$ degrés) du plan tangent à la surface avant (polie) au centre. (Ce plan peut également être défini comme le plan le mieux ajusté de la surface avant du miroir). Le bord doit avoir une finition dépolie (meulée).

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊME